

58



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 10 juin 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 10 juin 2008

13 h

Prière.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Gunningsville et de Lower Coverdale, qui exhortent le gouvernement à établir un plan d'action pour la construction, dans le quartier est de Riverview, d'une école pour les élèves de la maternelle à la 8^e année. (Pétition 36.)

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de passer à la deuxième lecture des projets de loi 56, 57, 59, 63, 66, 69, 70, 71, 72, 74 et 78.

L'hon. M. Murphy annonce en outre que l'intention du gouvernement est que, le mercredi 11 juin 2008, la deuxième lecture du projet de loi 82 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi sur la réglementation des jeux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

Le débat se poursuit. M. Kenny reprend la suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi sur la réglementation des jeux*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 69, *Loi sur les cartes-cadeaux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.